

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2020 19 HEURES

Le mercredi 02 décembre 2020 à 19 h, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni au grand foyer, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Alain ZARAGOZA, Olivier BRISSAC, Christian YARD, Stéphanie SAINT JOURS, Annie SANCHEZ, Julia RUBIN, Séverine CARDINALE, Gérard VERDIER, Carole QUERELLE, Florence PELLECUER, Nicolas MOLIERE, Lionel VERRUN.

Absents excusés : Sylvain MOFFRONT, Caroline ORSELLY.

Procurations :

Alain ZARAGOZA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 04 novembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MARCHE D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA SOURCE DE CANNAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offre s'est réunie le mercredi 18 novembre 18h30, pour l'ouverture des plis concernant le marché de travaux d'aménagement du chemin de la source de Cannac, puis le mercredi 25 novembre pour analyse des offres présenté par le bureau d'études CAP INGE.

Deux entreprises ont répondu à savoir l'entreprise LAUTIER et l'entreprise COLAS.

L'étude et l'analyse des offres par le bureau d'études CAP INGE au vu des critères définis par le règlement de consultation fait apparaître que l'offre de l'entreprise COLAS a été la moins et mieux disante,

Après débat le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'offre de :

- L'entreprise COLAS pour un montant de 425 855.50 € HT soit 511 026.60 € TTC la moins et mieux disante.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal désigne le cabinet C'BARTHEZ pour la coordination SPS du chantier et approuve son devis pour un montant de 2 975.00 € HT soit 3 570.00€ TTC, et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toute les pièces se rapportant à ce dossier.

RECENSEMENT POPULATION REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DE L'AGENT COORDINATEUR.

L'ordre du jour est annulé car le recensement de la population est reporté en 2022 suite à la pandémie COVID 19.

PRIME DE FIN D'ANNEE DANS LE CADRE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL C.I.A

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de verser une prime de fin d'année aux employés municipaux sous forme de Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Après débats le Conseil Municipal approuve une prime pour :

BOBET Ghislaine de	500.00 €
LABRIC Olivier de	500.00 €
PAYA Joséphine de	100.00 €

DEVIS CHEMIN RURAUX

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis pour la réhabilitation des chemins ruraux au lieu-dit, Cagué Renard, Bellegarde, Fontaude, deux entreprises ont répondu à la consultation.

L'entreprise GALIZZI pour un montant de 43 589.00 € sans bi couche

L'entreprise FABRE TP pour un montant de 34 000.00 € HT avec bi couche sur le chemin de Cagué Renard jusqu'à l'embranchement du rendez-vous des chasseurs.

Après débats le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le devis de :

- l'entreprise FABRE TP pour un montant de 34 000.00 € HT
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant a ce dossier.

GOUTER DES AINES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du fait des mesures sanitaires à respecter, le traditionnel gouter des aînés de début d'année est annulé.

Pour garder le geste amical et festif il est proposé :

- soit un repas complet le midi au restaurant la Grange à Combas.
- soit un panier garni préparé par la Maison du Terroir de Quissac.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

SITE INTERNET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de développer un nouveau site internet.

Après consultations Evol/Com de Crespian a présenté un devis de 1 390.00 € HT pour développer le site internet.

Une maintenance annuelle sera à prévoir pour un montant de 200.00 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le développement du site internet et accepte le devis d'Evol/Com de Crespian d'un montant de 1 390.00 € HT.

QUESTIONS DIVERSES**Projet de M.A.M (maison d'assistance maternelle)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de Mmes CORTEZ et SEVEGNE pour la création d'une MAM qui sollicitent la mairie pour occuper un local communal.

Le petit foyer est envisagé sachant que la mairie dispose de 2 salles de réunion au 1^{er} étage de la mairie et du grand foyer qui permettraient de consacrer le petit foyer à ce projet de MAM sous réserve de valider la faisabilité technique et économique après des services de la PMI.

Sur le principe le Conseil Municipal est favorable à ce projet de MAM.

Coussins berlinois :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'installation d'un coussin berlinois sur la route des Mas, après l'intersection de l'impasse des Hortes.

Un devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 2 500.00€ HT est proposé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Muret et ancienne voirie rue de garrigues

Monsieur le Maire demande l'avis le Conseil Municipal sur l'opportunité de travaux de réfection de voirie de l'ancienne rue des garrigues ainsi que le rallongement du muret au bas de la nouvelle rue des Garrigues.

Le conseil municipal donne son accord pour consulter sur ces deux aménagements.

DFCI

Le syndicat Lens Pigneds nous informe le DFCI C 50 va être prochainement réhabilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40